



Commune de Saint-Maurice-de-Beynost

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL n°2025-02/04

Séance du 20 février 2025

Date de la convocation :

14 février 2025

Affichage de la convocation :

14 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, vingt février, le conseil municipal de la commune de Saint-Maurice-de-Beynost, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Pierre GOUBET, Maire.

PRESENTS : Pierre GOUBET, Claude CHARTON, Eveline GUILLET, Yvan HERZIG, Lydie EXTIER-PONS, Didier JUHEN, Nicole BOURGEOIS, Christian JUFFET, Martine TERRIER, Bernard MATEOS, Michèle ALVES, Alain VIEUX, Stratos TSALAPATIS, Anne CHAMPETINAUD, Muriel BRUGNOT, Lindsay DIAS, Danièle GREAU.

EXCUSES : Daniel MONCHANIN (Procuration à Y. HERZIG), Rodolphe EZNACK (Procuration à S. TSALAPATIS), Nathalie GRAVIER (Procuration à P. GOUBET), Robert HERPOYAN (Procuration à C. CHARTON), Syve-Line TAN, (Procuration à N. BOURGEOIS), Nikita FERRACHAT (Procuration à A. CHAMPETINAUD).

ABSENTS : Anaïs TEYSSONNEYRE, Yann LEONET, Mathieu LAURAIN, Romain GAILLARD.

Nombre de conseillers :

en exercice : 27

présents : 17

procurations : 6

absents : 4

votants : 23

Anne CHAMPETINAUD a été élue secrétaire de séance.

BUDGET PRIMITIF 2025 - SERVICE PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-1 à L.2343-2 ;

Considérant que le budget doit être voté en équilibre réel ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte le Budget primitif 2025 du service principal comme indiqué ci-dessous :

	Dépenses	Recettes
Investissement	9 605 223,98 €	9 605 223,98 €
Fonctionnement	10 743 940,25 €	10 743 940,25 €
TOTAL	20 349 164,23 €	20 349 164,23 €

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.

Délibération adoptée à l'unanimité

Le Maire
Pierre GOUBET